



Démission/Abandon du père et non respect de la garde alternée

Par **salikorn**, le **23/04/2012 à 13:38**

Bonjour,

Que faire quand le père n'assume plus volontairement ses enfants? Sachant qu'un jugement a fixé une garde alternée il y a 5 ans et que celui-ci, ne les gère plus depuis juillet dernier sans verser, bien sur, aucune compensation financière qui lui a été réclamée.

Peut-on le mettre en demeure afin de l'obliger à verser une pension alimentaire avant de repasser devant le juge? Et comment fixer cette pension alimentaire pour 2 enfants?

Merci pour vos réponses

Par **Laure11**, le **23/04/2012 à 19:35**

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance pour demander une modification du jugement du.... en expliquant en quelques mots que votre mari n'assume pas sa garde alternée et que de ce fait, vous demandez une modification du droit de garde ainsi que le versement d'une pension alimentaire. Vous pouvez fixer un montant.

Vous indiquerez vos revenus et vos charges ainsi que les revenus du père (même approximativement) si vous les connaissez.

Vous ne pouvez pas demander au père une pension alimentaire si elle n'est pas fixée par le JAF.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.